

# Assemblée Générale

**Samedi 11 avril 2026**

**Hippodrome de Cabourg - 9h00**

Chère adhérente, cher adhérent,

La Fédération Départementale des Chasseurs du Calvados organisera son Assemblée Générale annuelle le **samedi 11 avril 2026**, à 9h00 à l'hippodrome de Cabourg (accueil à partir de 8h30).

## L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du P.V. de l'assemblée générale du 29 mars 2025
2. Mot du Président
3. Compte rendu d'activités du CA et des commissions
4. Approbation des comptes de l'exercice 2024/2025
5. Vote du montant des cotisations fédérales annuelles et temporaires (de 9 jours et 3 jours) pour la campagne 2026/2027
6. Vote du montant du timbre grand gibier départemental (annuel et temporaire) pour la campagne 2026/2027
7. Vote du montant de la cotisation des bracelets grand gibier et de la contribution hectare pour la campagne 2026/2027
8. Vote du montant du contrat multi-services
9. Vote du montant de l'adhésion territoriale
10. Approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 2026/2027
11. Questions écrites des adhérents ou du CA
12. Questions diverses.

L'ensemble des documents relatifs au déroulement de cette Assemblée Générale ainsi que les conditions de participation au vote sont disponibles sur le site internet de la fédération ([www.fdc14.com](http://www.fdc14.com)), rubrique "La Fédération", puis "Assemblée Générale". Aucun mandataire ne peut détenir plus de voix, pouvoirs inclus, qu'un centième du nombre total des adhérents de la campagne cynégétique précédente, **soit un total de 146 voix** pour cette Assemblée Générale. Date limite de réception des timbres votes et pouvoirs par la FDC14 : **dimanche 22 mars 2026**.

Conformément aux statuts, les adhérents de la fédération peuvent adresser des questions à l'Assemblée Générale. Pour que ces questions soient inscrites à l'ordre du jour, elles doivent être présentées par 50 adhérents. Ceux-ci adressent la question, par courrier recommandé avec avis de réception, à la FDC14 pour qu'elle soit reçue au secrétariat de la fédération au moins 20 jours avant le jour de l'Assemblée Générale, soit **avant le dimanche 22 mars 2026**.

Comptant sur votre participation,

**Le Président, Jean Christophe ALOE**

## Réservation déjeuner

Pour clôturer cette réunion de manière conviviale, la Fédération Départementale des Chasseurs du Calvados organise un repas sur réservation. Nous vous prions de bien vouloir nous faire part de votre participation en remplissant le coupon-réponse ci-dessous, accompagné de votre règlement (chèque libellé à l'ordre de la FDC14).

*Réservation obligatoire sous réserve de places disponibles - max de places 250 personnes*

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Nombre de repas : ..... x 32 euros

= ..... euros